

L'heure juste

SSEPI
Syndicat du soutien en éducation
de la Pointe-de-l'Île (CSQ)


Centrale des sy
du Québec

JOYEUSES FÊTES 2024

Nous vous adressons nos meilleurs
voeux pour des moments
priviliégiés en famille

De la part de votre exécutif du SSEPI-CSQ



Marie-Claude Tremblay
Présidente

Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île (SSEPI-CSQ)



Veillez noter que le bureau syndical sera fermé du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025. Nous serons de retour le 6 janvier 2025.

Liste d'ancienneté au 30 juin 2024

Soutien technique, paratechnique

Soutien administratif

LISTE D'ANCIENNETÉ AU 30 JUIN 2024

La liste d'ancienneté est affichée dans les milieux depuis le 13 décembre dernier. Vous avez 45 jours, soit jusqu'au 25 janvier 2025, pour questionner ou demander des corrections. Pour ce faire, vous devez écrire un courriel à l'attention de Stéphanie Pruneau au stephanie-pruneau@csspi.gouv.qc.ca

Après cette date, il sera trop tard pour demander des modifications. Vous devrez attendre le prochain affichage de la liste d'ancienneté.

Pour les salariés réguliers

[Cliquez ici pour lire le communiqué.](#)

[Cliquez ici pour voir la liste d'ancienneté par ordre alphabétique au 30 juin 2024.](#)

[Cliquez ici pour la liste par corps d'emploi et ancienneté 2024.](#)

[Cliquez ici pour la liste en ordre décroissant d'ancienneté 2024.](#)

Rappel ! Serai-je payé dans le temps des fêtes ?

Selon le statut que je détiens, je pourrai ou non bénéficier des 10 jours chômés payés de la convention collective.

1. Si je suis une personne régulière, plus de 20 h 00, OUI.
2. Si je suis une personne régulière, moins de 20 h 00, NON.
3. Si je suis une personne temporaire, plus de 6 mois, OUI.
4. Si je suis une personne temporaire de moins de 6 mois, NON.

Voici un rappel des statuts dans la convention collective S3 2023-2028.

Statuts	Nb heures	
	20 heures et plus	Moins de 20 heures
Personne salariée permanente, régulière ou à l'essai	Accès à tous les avantages et bénéfices prévus à la convention	8,77 % (voir note 2) et 12,13 % pour compenser les avantages et bénéfices
Personne salariée temporaire prévue de six (6) mois et plus	Accès à tous les avantages et bénéfices prévus à la convention	8,77 % (voir note 2) et 12,13 % pour compenser les avantages et bénéfices
Personne salariée temporaire (Tous les autres cas) Durée indéterminée, moins de 6 mois, peu importe le nombre d'heures	8,77 % (voir note 2) et 12,13 % pour compenser les avantages et bénéfices	8,77 % (voir note 2) et 12,13 % pour compenser les avantages et bénéfices

Rappel !

Tarifification au 1^{er} janvier 2025 du régime d'assurance collective Alter Ego

Nous vous invitons à consulter le tableau des primes par 14 jours applicables pour l'année 2025 ainsi que le résumé du rajustement de chacune des protections, que vous trouverez ci-après.

Dans le cadre d'une vaste réflexion sur les coûts en assurance collective, nous vous proposons d'aller visionner des capsules vidéo ayant comme objectif d'expliquer le fonctionnement d'un régime d'assurance collective et de vous sensibiliser aux bonnes pratiques de consommation qui pourraient entraîner des économies lors de l'achat de médicaments.

Pour visionner les vidéos, [cliquez ici](#).

À long terme, ces habitudes de consommation individuelles seraient susceptibles de contribuer à stabiliser les coûts en assurances pour notre collectivité.

Régime d'assurance collective Alter ego – Tarifification 2025

Rajustement de la prime payable par la personne adhérente (par rapport à 2024)

Régime d'assurance	Variation
Assurance maladie	Augmentation de 12 %
Assurance soins dentaires	Augmentation de 4 %
Assurance salaire de longue durée	Augmentation de 10 %
Assurance vie : <ul style="list-style-type: none"> de base de la personne adhérente (10 000 \$ et 25 000 \$) additionnelle (personne adhérente et personne conjointe) de base des personnes à charge 	Aucune variation (depuis 2024) Aucune variation (depuis 2024) Aucune variation (depuis 2024)

Comment être bien informé(e) en tout temps ?

Cliquez sur les liens !

- Abonnez-vous à l'infolettre en utilisant l'adresse courriel que vous préférez.
- Site Internet
- Page Facebook(et non-groupe Facebook)
- Suivez les négociations en vous abonnant à l'info négo.
- Politique sur la gouvernance des renseignements SSEPI-CSQ

Courriel envoyé à : jn.ssepi@gmail.com

Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île
750 16e avenue
Pointe-aux-trembles (Québec) | H1B 3M7 | Canada
514-642-5899 | d88.ssepi@lacsq.org

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)



**Centrale des syndicats
du Québec**